



Municipalité de Mont-Saint-Michel

AVIS PUBLIC
AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 24-245
« RÈGLEMENT 24-245 RELATIF À LA GESTION
CONTRACTUELLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 21-208 »

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Aurèle Cadieux qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté un nouveau règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 21-208.

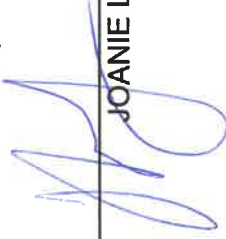
Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 24-245 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

Donné à MONT-SAINT-MICHEL, ce 22^e jour du mois de mars 2024.

La greffière-trésorière



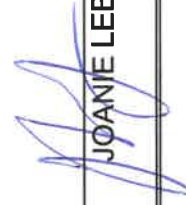
JOANIE LEBOEUF, DG

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Joanie Leboeuf, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h et 14 h, le 22^e jour du mois de mars 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : entrée du bureau municipal, à la bibliothèque ainsi que sur notre site web.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22^e jour de mars 2024.

La greffière-trésorière



JOANIE LEBOEUF, DG
